

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE D'HERVELINGHEN

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 19 novembre 2020 à 19 h

Le dix neuf novembre deux mille vingt, le Conseil Municipal de la Commune d'Hervelinghen s'est réuni à 19 heures après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre Ammeux, Maire en exercice. La réunion se tient dans la salle de classe afin de respecter les règles de distanciation sociales. En raison de la crise sanitaire, les conseillers avaient la possibilité de participer à la réunion par vidéo conférence, avec inscription préalable.

➤ **Appel des présents**

Etaient présents : Pierre Ammeux, Laurent Darré, Raphaël Crépin , Frédéric Dutertre, Hélène Gras Dominique Rigaux, Sandrine Sergent, Brigitte Honvault, Hubert Delplanque, et Thibault Doutriaux-Poulet (par vidéoconférence)

Absente excusée : Stéphanie Comte, qui a donné procuration à Pierre Ammeux

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance

- **Approbation du huis clos** en raison de la crise sanitaire covid : à l'unanimité
- **Approbation du Procès-verbal de la réunion de CM du 9 septembre 2020**
- **Désignation du secrétaire de séance** : Il est procédé conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Hélène Gras ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été élue pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée

QUESTION N° 1 : *Délibération sur une modification de budget concernant le règlement du tableau numérique de l'école.* Sandrine Sergent propose le transfert de comptes de classe 4 vers un compte de Tiers de classe 2, en tant qu'investissement. Il faudra imputer la somme de 4583,95 € au chapitre 020 compte 2041412 : *proposition approuvée à l'unanimité*

QUESTION N° 2 : *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.* Seules 8 communes sur les 21 de la communauté de communes utilisent encore l'assainissement non collectif. Les autres sont équipées d'un assainissement collectif. Certaines stations d'épurations nécessitent de gros travaux de remise en conformité. Le prix de ces installations et de leur entretien est tel qu'une évolution vers un d'assainissement collectif généralisé pour notre commune n'est pas envisageable avant 2028.

QUESTION N° 3 : *Compte-rendu du conseil d'école du vendredi 16 octobre dans le cadre du RPI Saint-Inglevert/Hervelinghen,* rédigé par Monsieur le Directeur Faure. Laurent Darré, qui fait partie des 3 représentants de parents d'élèves élu, présente une synthèse du compte rendu du conseil d'école du 16 octobre 2020.

Répartition par classe d'âge des 108 enfants scolarisés par le RPI : 1 seul enfant en Très Petite Section/ Petite section, et 11 en Moyenne section avec Mme Brissaud, (soit 12 enfants en TPS/PS et MS), alors que les autres classes comportent chacune une vingtaine d'enfants: 22 en Grandes Section/Cours Préparatoire (GS/CP) avec Mme Faure, 23 en Cours Préparatoire Cours Elémentaire1 (CP/CE1) avec Mme Robache, 18 en CE2 avec Mme Faure/Mme Butez, et 21 avec M Renaut à Hervelinghen, dont 4 en CM1 et 17 en CM2)

Le RPI dispose d'un encadrement adapté à cet effectif grâce notamment à l'intégration d'une remplaçante rattachée à l'école, à des personnes en service civique universel de longue durée (8mois) pour aider les élèves en difficulté, et à une assistante d'éducation formée au métier de professeur des écoles dans le cadre d'un contrat de préprofessionnalisation de trois ans.

La vie scolaire est encadrée par les règles de bien séance et les valeurs de la laïcité, rythmée par le travail pédagogique des enseignants. Les recommandations sanitaires en vigueur et les mesures de sécurité sont appliquées et adaptées au grès des mesures sanitaires préconisées dans le cadre de la lutte contre le COVID. La crise sanitaire a contraint à l'annulation des projets de loto et de classe de neige. Les subventions versées par notre commune vont être réaffectées en 2022.

Un Espace Numérique de Travail est en place et accessible aux parents, pour pouvoir mieux accompagner le projet d'école exposé par son directeur. Les comptes de la coopérative scolaire sont réguliers et en positif, comme à l'accoutumée.

Laurent Darré attire l'attention sur le fait que les 17 CM2 vont partir l'année prochaine en collège, mais il apparaît que le renouvellement se tarisse à partir de la très petite section d'école maternelle, avec un risque de voir à terme disparaître la classe de Havelinghen si de jeunes couples avec enfants ne viennent pas s'installer dans le secteur.

QUESTION N° 4 : Organisation du Noël des enfants 2020. Un projet de convier le mercredi 16 décembre un spectacle de clown-magicien (association Boomerang, Frethun) suivi d'un goûter et d'une distribution de cadeaux aux enfants de la commune avait pris forme à la suite de la décision du Conseil municipal du 9 septembre : il était possible d'utiliser l'église Saint Quentin, afin de respecter les règles de distanciation sociale entre groupes familiaux, tout en offrant un cadre agréable, avec l'agrément de l'abbé Derycke, prêtre affectataire des lieux

Le reconfinement a contraint à renoncer à ce projet pour cette année. Se pose donc la question de la fête de Noël au village. Une distribution de cadeaux en porte à porte par le personnel de mairie fait perdre son sens à ce projet, notamment pour les plus petits qui croient encore au Père Noël. Sandrine Sergent évoque une solution étudiée avec sa voisine à Ramsault, Mme Lootens, photographe professionnelle. Cette idée se précise en séance : il s'agit de composer une mini « crèche » dans l'abris de la cour d'école, avec des animaux vivants prêtés par des habitants du village pour amuser les enfants (chevaux, poney, poules...), et amener un peu de merveilleux malgré les circonstances, autour d'un Père Noël qui pourrait ainsi distribuer « au chaud » des cadeaux à chaque groupe familial dans le respect des règles de distanciation sociale. Mme Lootens propose d'immortaliser chaque évènement en mettant à disposition gracieusement son art de la photographie pour l'occasion.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Première étape : contacter les parents des enfants concernés (jusqu'à l'âge du CM2), pour voir qui est intéressé, puis acheter les cadeaux et contacter l'association Cap'anim pour envisager l'encadrement

QUESTION N° 5 : Délibération sur une modification de budget concernant le compte « Fêtes et cérémonies » : ce budget a été en grande partie consommé par l'affectation sur l'exercice 2020 de dépenses décidées en 2019, mais réalisées en 2020, notamment les bons d'achats distribués avec le colis des aînés. Sandrine Sergent propose de récupérer 1200 euros sur le compte 65888 « autres charges de gestion courantes » pour le réaffecter au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ». *Cette proposition est approuvée à l'unanimité*

QUESTION N° 6 : Communication sur l'étude d'aménagement du centre du bourg avec la collaboration du CAUE et point sur la sécurité routière. Gaëlle Neveu, paysagiste, et JP Legrand, architecte, ont reçu toutes les informations nécessaires à leurs réflexions et vont rendre leurs résultats en décembre ou début janvier. Ils ont reçu le projet de sécurité routière et approuvent l'idée de créer des bandes d'alerte colorées aux entrées Est et Ouest du village, et une zone écluse limitée à 30 km/h ; une limitation sur l'ensemble de la rue principale n'est pas réaliste ; en revanche, un rétrécissement du champ visuel par l'implantation d'une charmille à l'entrée ouest pourrait contribuer à faire ralentir avant d'arriver au camping, une valorisation visuelle de la placette du centre bourg est également possible. L'implantation d'un feu rouge et d'un rétrécissement de chaussée par l'élargissement des trottoirs apparaît comme la solution pour faire ralentir le trafic aux abords de la rue de l'église et pour faciliter la circulation des piétons et des poussettes. Cette zone semble accidentogène bien qu'un seul accident grave soit survenu il y a plus de dix ans : une voiture avait violemment heurté le mur de la ferme Honvault et rebondi sur le portail en face, tuant une passagère. Il était dû à une très forte consommation d'alcool et à une très grande vitesse.

Pierre Ammeux décide de passer à l'étape suivante : étude des coûts et recherche de subvention

QUESTION N° 7 : Rapport d'activité de la CCT2C pour 2019 : ce rapport est consultable en mairie

QUESTION N° 8 : Présentation du dossier CITEOS dans la perspective du remplacement des lampes vapeur de sodium par des LED ; le remplacement de toutes les LED de l'éclairage public représente un investissement des 41670 euros HT, subventionné à hauteur de 58 %, soit un reste à charge pour la commune de 17430 €. Il semble difficile d'amortir une telle dépense sur la facture d'électricité alors que la consommation a baissé sans frais du fait de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Il est décidé de remettre la décision au moment où elle sera rendue nécessaire par la défaillance des lampes actuelles.

QUESTION N° 9 : *Délibération sur le projet de création d'un trottoir rue principale entre l'impasse du château d'eau et l'abris bus. Le conseil s'accorde à l'unanimité sur la nécessité de construire ce trottoir manquant sur un nouvel alignement, impliquant que soit démolie puis reconstruite un muret de silex, le propriétaire des numéros 380 et 380 bis de la rue principale ayant donné son accord. La restauration de ce muret pourrait être réalisée par des bénévoles du village avec les conseils du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. Il faudra soigneusement conserver et classer les silex actuellement employés dans le muret existant. A ce jour un devis de 13879,50€ HT a été proposé par la société Leroy TP. : Proposition approuvée à l'unanimité*

QUESTION N° 10 : *Délibération sur le financement de ce projet avec l'appui du MMU (Maintenance en Milieu Urbain) département, de la DETR (l'Etat) et des fonds « Amendes de Police ».*

Pierre Ammeux a soumis le 11 novembre un projet reçu par Monsieur Jean-Claude Leroy, Président du Département du Pas-de-Calais, pour un montant total estimé à 13879,50 € HT afin de demander une subvention. Une partie des travaux pourra être financée sur le programme MMU. D'autres demandes de subventions se feront auprès de la DETR et des fonds « Amende de police ». Les travaux pourraient être entrepris au printemps 2021 en fonction de la date de retour des demandes de subventions.

Proposition approuvée à l'unanimité

QUESTION N° 11 : Délibération pour l'acceptation des subventions FARDA et DETR dans le cadre de la de la remise en état de la rue Pasteur.

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité

QUESTION N° 12 : *Informations sur le site Web de la commune.*

Thibault Doutriaux-Poulet présente un travail qu'il a réalisé principalement en compagnie de Stéphanie Comte, et qui arrive proche de la mise en ligne. Laurent Darré insiste sur le besoin de sécuriser ce site qui apparaît très élégant.

Questions diverses

- *Colis des aînés* (nés en 1955 et avant): 14 colis doubles et 15 colis simples ont été commandés à la Ferme de Délice à Marquise, qui seront composés de produits régionaux qualitatifs. Ils seront distribués au domicile des personnes concernées.
- *Travaux devant l'église* : l'entreprise Leroy a remplacé une canalisation cassée, et la cureuse doit encore passer pour nettoyer les sédiments de boues et cailloux qui se sont déposés du fait du ralentissement du débit en aval de la zone réparée. La zone d'amont est claire.
- *Maison communale* : le maire demande à chacun de réfléchir concrètement à la future utilisation de cette maison et de faire des propositions concrètes en parallèle de la démarche de la CAUE .
- *Tennis* : la comptable publique refuse de s'impliquer dans la gestion du tennis, qui avait été reprise par la mairie à l'Association sportive du tennis des jardins de mil ans, dirigée par M Mulliez. L'idée avancée est de la confier à l'Association Capanim, mais bien entendu, l'approbation de M Mulliez doit au préalable être sollicitée et obtenue
- *Prochaine réunion* : le mercredi 13 janvier 2021 à 19 heures

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 22 heures 20

M Pierre Ammeux
Maire d'Hervelinghen

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Hervelinghen, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE HERVELINGHEN' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Ammeux'.